

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle (*partie après la question n°16, pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL*), LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, M. NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

EXCUSES : M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. MILLION-ROUSSEAU Daniel ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/49

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS - ANNEE 2019.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 mars 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer pour 2019 les taux des 3 taxes additionnelles comme suit :
 - Taxe habitation : **12.67 %**
 - Taxe foncier bâti : **11.33 %**
 - Taxe foncier non bâti : **27.10 %**

Ce qui donne un produit attendu de **6 125 107.00 €**

- **DECIDE** de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à : **26.09 %**
ce qui donne un produit attendu de **1 676 964.00 €**.
- **DIT** que les recettes correspondantes à ces produits fiscaux seront inscrites au BP 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

